

## BAURECH

Marche du Mercredi 23 Février 2022 Dénivelé positif 185 m, ibp : 32 HKG

**Départ : 14 h 15**

**Itinéraire proposé pour rejoindre le départ de la Marche** Temps de parcours depuis Bègles : 25' environ Ou depuis le lieu que vous avez convenu avec votre chauffeur\*.

Rocade direction Paris.

Prendre la rocade direction Paris

Prendre la sortie **22a**, direction **Latresne Cadillac**, continuer sur la D113

Après le rond point direction "Latresne", continuer tout droit, route de Cadillac.

Passer **Quinsac, Cambes**, entrer dans **Baurech**.

Traverser le village et se garer sur le parking à droite juste après la mairie.

Soit un trajet aller-retour de 36 km.

Ces informations sont prises sur Internet via Michelin

### Modification des documents

*Nous proposons que le rendez-vous pour se rendre au départ de la marche soit de nouveau place de la gare de Bègles.*

*Je précise que ce n'est pas le club qui organise le covoiturage ni l'animateur référent. Par contre, ce sera aux présents à s'organiser seuls pour remplir les voitures. Pour ce qui me concerne, je me rendrai directement au lieu de départ pour vous y attendre.*

*Sur la fiche de trajet, il y a la distance d'indiquée et une approximation du temps de route.*

*Il sera quand même nécessaire de répondre pour s'inscrire à la marche.*

*La feuille de confirmation comporte une colonne pour ceux qui iront à la gare et une colonne pour ceux qui iront directement au lieu de départ de la marche et 1 colonne pour ceux qui auront besoin d'un chauffeur.*

*2 listes groupées sont préparées pour envoyer les mails de confirmation à tous les adhérents Marche 10.*

*Le tableau des inscrits y sera joint.*

*Il serait souhaitable que les chauffeurs acceptant d'emmener des personnes et à qui il reste des places passent par la gare de Bègles pour prendre les personnes ayant besoin de covoiturage et n'ayant pas encore trouvé de chauffeur.*

**A votre arrivée, la distanciation est à respecter (2 m) ; le port du masque n'est pas obligatoire du fait que nous serons en plein air.**

**Un contrôle du Pass vaccinal sera fait lors de votre 1<sup>ère</sup> participation depuis janvier 22.**

## **PRECISIONS DES CONSIGNES 2021-2022**

**Extrait de la lettre aux Marcheurs, Randonneurs :**

Pour la marche normale (8 à 10 km), FOURMOND Clément doit connaître les personnes présentes en répondant sur le mail de la marche 10 km : [rsbmarchedix@gmx.fr](mailto:rsbmarchedix@gmx.fr) selon les nouvelles règles de 2021-2022 le vendredi avant 21 h précédant la Marche10 en indiquant :

**\*« je me rendrai directement au départ de la marche 10 du 23 Février avec mon véhicule et j'accepte d'emmener x personnes » ou « je cherche un chauffeur ou je me rendrai au regroupement de la place de la gare de Bègles et j'aurai besoin d'un chauffeur ».**

Les associations sont aussi soumises au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) qui impose le consentement des personnes pour la transmission de leurs données.

Pour résumer, cela veut dire qu'il faudra que chaque personne qui cherche un chauffeur écrive dans son mail de réponse :

**« J'accepte que mon nom, prénom, n° de téléphone, mail soient communiqués aux conducteurs afin de pouvoir me déplacer avec lui en covoiturage. »**

.../....

En matière de règles sanitaires liées à la crise du COVID-19, les recommandations de l'Etat pour la pratique du covoiturage sont disponibles sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Oui, le covoiturage est autorisé :

Le port du masque est obligatoire pour les passagers de 11 ans et + et pour le conducteur ;

Deux passagers sont admis par rangée de sièges arrière. Un passager peut s'asseoir à l'avant;

Le conducteur peut refuser l'accès du véhicule à une personne ne respectant pas l'obligation de port du masque.

Le conducteur désinfecte les surfaces touchées et aère régulièrement le véhicule.

Le passager se lave les mains, désinfecte ses effets personnels avant d'entrer ou sortir du véhicule, et emporte ses déchets.

#### **COVOITURAGE économique, écologique :**

Il **est autorisé par la Fédération et notre Assurance** mais ne peut être organisé par le Club.

C'est un contrat entre le conducteur et les passagers. Celui-ci doit s'assurer que son contrat comporte la **Couverture des personnes transportées.**

Un **BAREME**, de participation **financière**, **vous est donné à titre d'information par le Club.**

Ces montants ne peuvent être au-dessus des tarifs du code des impôts.

**Prix de base : 0,24 € du Km à 4 personnes par véhicule y compris le chauffeur.**

de 1 à 25 km : 1 €	de 26 à 42 km : 2 €	de 43 à 59 km : 3 €	de 60 à 76 km : 4 €
de 77 à 93 km : 5 €	de 94 à 110 km : 6 €	de 111 à 127 km : 7 €	de 128 à 144 km : 8 €
de 145 à 161 km : 9 €	de 162 à 178 km : 10 €	de 179 à 195 km : 11 €	de 196 à 212 km : 12 €

Tél. portable :

Clément FOURMOND	06 89 86 02 44	Paul GARATAIN	06 44 72 75 37
Didier CARDON	07 68 86 66 34		
Jean-Luc SANCHE	06 82 66 79 95	Jean Yves PRIOLEAU Président	jy.prioleau- rsb@orange.fr

**Les autres animateurs consultent également cette messagerie.**